

<https://enseignants.se-unsa.org/Creation-de-300-postes-de-CPE-enfin-une-bonne-nouvelle>



# Création de 300 postes de CPE : enfin une bonne nouvelle !

- Je suis... - CPE -

Date de mise en ligne : mercredi 29 septembre 2021

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

## Création de 300 postes de CPE : enfin une bonne nouvelle !

---

Le budget 2022 est le premier budget depuis plusieurs années à prévoir la création de postes de CPE pour la rentrée 2022. Le SE-Unsa dénonçait depuis plusieurs années la situation et les conditions de fonctionnement dégradés des établissements et agissait à tous les niveaux de l'État avec l'Unsa et l'Unsa Éducation pour obtenir des moyens.

De l'air pour la rentrée 2022

De nombreux établissements fonctionnent actuellement sans CPE. Ailleurs, la situation est tendue et les personnels de vie scolaire sont en nombre insuffisant. La crise sanitaire et ses conséquences sur la vie des établissements a exacerbé les tensions dans les vies scolaire. Nombre de collègues ont terminé l'année scolaire en situation d'épuisement au travail.

Le SE-Unsa avait demandé au gouvernement de modifier le budget 2021 face à l'urgence de la situation. Le projet de budget 2022 prévoit enfin la création de 300 postes de CPE à la rentrée 2022. Ces postes supplémentaires devraient apporter un souffle d'air à la profession, en particulier dans les établissements (essentiellement des collèges) sans CPE.

Les *invisibles* enfin dans le viseur

Nous demandons depuis longtemps déjà qu'aucun établissement ne fonctionne sans CPE. C'est l'action persévérante du SE-Unsa pour alerter, pour mettre en lumière la réalité de la situation des personnels de vie scolaire qui a payé. C'est également grâce à la mobilisation de tous les collègues lors de la semaine du 8 au 13 mars pour rendre visibles *les invisibles*. Le ministère et le gouvernement ont enfin pris conscience de la réalité des conditions de travail des personnels de vie scolaire.

L'avis du SE-Unsa

Le SE-Unsa continue à militer pour l'amélioration des conditions de travail et de rémunérations des CPE et des AED. Car ces 300 postes, s'ils constituent une avancée importante, ne résoudront pas toutes les difficultés dans tous les territoires.